

PÔLE EMPLOI

Comment contacter des entreprises pour une immersion

Soyez direct, concret et courtois.

Privilégiez le contact par téléphone ou en vous rendant sur place. Présentez-vous et exposez précisément votre projet de reconversion et/ou de formation.

Prenez le temps d'expliquer ce qu'est une immersion.

Expliquez que avant de commencer une formation, vous voudriez vérifier que le métier correspond à l'image que vous en avez et vous convient.

Engagez le dialogue sur la durée qui semble la plus adaptée, selon le métier à découvrir et la taille de l'établissement.

Vérifiez si votre interlocuteur connaît le cadre légal.

Si non, rassurez-le : c'est un stage d'observation, strictement encadré d'un point de vue juridique.

Vous conservez votre statut de demandeur d'emploi et êtes couvert par Pôle emploi. Pendant la durée de votre présence, vous pouvez bien sûr aider les salariés en donnant un coup de main.

Le rôle de celui qui vous accueillera est de vous présenter le métier et de vérifier avec vous que ce métier vous convient en vous faisant des retours les plus objectifs possibles.

Quelles démarches après une réponse ?

Votre interlocuteur se pose des questions ?

Proposez-lui de venir le rencontrer pour répondre au mieux à ses interrogations. Le jour du rendez-vous, pensez à prendre avec vous la convention d'immersion.

La réponse est positive ?

Prenez rendez-vous avec votre interlocuteur pour compléter la convention puis transmettez-la rapidement (obligatoirement avant de démarrer l'immersion) à votre agence Pôle emploi pour signature.

La réponse est négative ?

Ne vous en formalisez pas et demandez à votre interlocuteur les raisons de son refus. Cela pourra vous aider à présenter différemment une autre demande. Demandez-lui également s'il a des idées d'entreprises qui pourraient vous accueillir.



Vous

«- Bonjour,
Je m'appelle Agathe Durand.
Je vous appelle car j'ai un nouveau projet professionnel.
Je voudrais me former en électricité pour travailler comme électricien.

- Avant de commencer une formation, on me conseille de passer un peu de temps avec un électricien afin de vérifier que ce métier me convient vraiment.

- Est-ce que vous pourriez m'accueillir dans votre entreprise pour une durée d'une semaine environ ?
Je précise que je ne cherche pas encore du travail. Je voudrais juste passer quelques jours avec un électricien pour découvrir le métier « pour de vrai ».
C'est important avant de commencer une formation qui va durer plusieurs mois.»

Votre interlocuteur n'est pas celle ou celui qui peut prendre la décision. Vous lui répondez :

« - Pouvez-vous faire part de ma demande à Mme/ M. untel, à votre directeur... ?
Puis-je le rappeler ou prendre un rendez-vous pour le rencontrer ?»

Votre interlocuteur vous pose des questions pour savoir comment se déroule une immersion, vous lui répondez :

« - Il s'agit d'un stage d'observation qui peut durer d'une semaine à un mois pour découvrir un métier et participer à l'activité dans la mesure de mes possibilités. Je peux vérifier comme ça que ce métier me convient tout en vous rendant des services.
Une convention est signée avec Pôle emploi, l'entreprise et moi-même. Je suis couvert(e) par Pôle emploi et je conserve mon statut de demandeur d'emploi.»

Votre interlocuteur vous demande s'il doit vous rémunérer. Vous lui répondez :

«-Non, je conserve mon statut de demandeur d'emploi et touche mon indemnité habituelle.»

Votre interlocuteur montre son intérêt. Vous lui répondez :

« - Merci beaucoup pour votre accueil. Quand puis-je venir vous rencontrer ? Je vous apporterai la convention de Pôle emploi.»

Votre interlocuteur vous répond que ce n'est pas possible. Vous lui répondez :

« - Je comprends. Merci en tout cas pour votre accueil.
Peut-être pourriez-vous me conseiller des entreprises (des confrères si vous vous adressez à un artisan) qui pourrait m'accueillir ?»

Comment prendre contact ?

Pour une petite entreprise, un artisan, un commerce : rendez-vous sur place et demandez à rencontrer le responsable. Dans une entreprise de plus grosse taille : prenez rendez-vous par téléphone auprès du responsable ou du service des ressources humaines.

Avant d'appeler ou de vous rendre sur place

Renseignez-vous sur l'entreprise que vous voulez contacter : le nom du responsable, le nombre de salariés, ses horaires d'ouverture ... Vérifiez votre niveau de connaissance du métier que vous voulez découvrir. Préparez des questions sur les connaissances que vous voulez vérifier et sur ce qu'il vous reste à découvrir